



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les universités affiliées et fédérées en tant que sources de différenciation universitaire

David Trick,
David Trick and Associates Inc.



Publié par le

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ont.) Canada, M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893
Télécopieur : 416 212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Citer ce document comme suit :

Trick, D. (2015). *Les universités affiliées et fédérées en tant que sources de différenciation universitaire*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans le présent rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou des autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015.

Remerciements

L'auteur tient à exprimer sa reconnaissance aux recteurs des établissements d'enseignement affiliés qui ont collaboré au présent projet par leur consentement aux entrevues. Ces recteurs sont répertoriés à l'annexe 2.

Il remercie également Michael L. Skolnik qui, après avoir lu le présent document en version provisoire, lui a prodigué de précieux conseils.

Enfin, l'auteur remercie le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur pour la prestation du financement à l'appui de ce projet de recherche, ainsi que Harvey Weingarten, dont les encouragements et les conseils se sont révélés essentiels à l'achèvement du projet. L'auteur est le seul responsable de la version définitive du texte.

Table des matières

Résumé	5
Introduction	7
Définitions et méthodologie	8
Définitions.....	8
Méthodologie	11
La différenciation et la taille des établissements d'enseignement dans les systèmes quasi universels de l'enseignement supérieur : un examen documentaire.....	11
Politique du gouvernement de l'Ontario : comment les collèges confessionnels se sont affiliés à des universités laïques	15
Les affiliations : plus d'un modèle	18
Nombre d'étudiants inscrits	18
Distance géographique	19
Indépendance financière	19
Autonomie pédagogique et intégration	19
Le lien confessionnel.....	20
Lien avec l'université mère	22
Les établissements d'enseignement affiliés contribuent-ils à la différenciation?.....	24
Facteurs structurels qui contribuent à la différenciation.....	25
Éléments d'information tirés du National Survey of Student Engagement	27
Certains points de différenciation à chaque université affiliée.....	31
Analyse.....	35
Accorder de l'importance aux expériences pédagogiques différenciées qu'offrent les universités affiliées	35
Évaluation de la différenciation au sein des universités subventionnées par l'État en Ontario.....	37
Conclusion.....	41
Bibliographie	42

Liste des tableaux

Tableau 1 : Établissements d'enseignement affiliés et fédérés qui proposent essentiellement des programmes laïcs menant à un grade	9
Tableau 2 : Établissements d'enseignement affiliés et fédérés qui proposent essentiellement des programmes axés sur la théologie	10
Tableau 3 : Certains problèmes traités dans les accords d'affiliation	24
Tableau 4 : Satisfaction des étudiants par établissement d'enseignement, 2014 (%)	30
Tableau 5 : Participation des étudiants par établissement d'enseignement, 2012 (%)	31
Tableau 6 : Établissements d'enseignement affiliés : certains points de différenciation	32
Tableau 7 : Les campus restreints des universités en Ontario	39

Résumé

Le présent document traite du rôle que jouent les universités affiliées et fédérées dans le système ontarien de l'enseignement supérieur. Il répond à la question suivante : les établissements d'enseignement affiliés et fédérés apportent-ils une contribution particulière à la différenciation de l'enseignement postsecondaire en Ontario?

On compte en Ontario 16 universités affiliées et fédérées qui, jadis régies par une Église, sont désormais associées à l'une des universités subventionnées par l'État. Chacune de ces universités proposent actuellement des programmes d'études essentiellement laïcs. Les universités Carleton, Laurentienne, d'Ottawa, de Toronto, de Waterloo et Western comptent chacune une ou plusieurs universités fédérées ou affiliées.

Les universités affiliées et fédérées présentent de nombreuses différences comparativement à leurs universités mères de même qu'entre elles. Voici certaines caractéristiques types (quoique non universelles) de ces universités :

- Elles sont axées essentiellement ou strictement sur les étudiants de premier cycle.
- Elles accordent au moins la même priorité à l'enseignement qu'à la recherche.
- Elles sont axées sur les arts libéraux et, dans certains cas, elles proposent également d'autres programmes.
- Elles raffermissent leur mission d'enseignement à l'aide d'activités parascolaires qui créent un fort sentiment d'appartenance dont, dans de nombreux cas, un milieu résidentiel significatif.
- Elles proposent une expérience pédagogique à échelle réduite, habituellement au sein de petits groupes.
- Elles sont propices à l'innovation pédagogique ainsi qu'à la mise à l'essai de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage.
- Leurs activités d'enseignement et parascolaires peuvent intégrer un engagement envers la justice sociale et le service communautaire inspiré de leur héritage religieux.
- Elles peuvent proposer aux étudiants, dépendamment de la distance qui les sépare de l'université mère, le meilleur des deux mondes : une expérience pédagogique à échelle réduite, assortie de l'accès aux installations, aux services et aux cours complets de l'université mère.

De telles différences font en sorte que les universités affiliées et fédérées constituent des acteurs potentiellement utiles au sein du système ontarien de l'enseignement supérieur.

À ses tout débuts, le Cadre stratégique pour la différenciation du gouvernement de l'Ontario prêtait attention à chacune des universités subventionnées par l'État dans l'ensemble. Maintenant que ce cadre stratégique évolue, il serait raisonnable de parvenir jusqu'au rôle joué par les universités affiliées dans l'offre d'une expérience particulière au sein du système ontarien de l'enseignement supérieur. À l'exemple des autres volets du système de l'enseignement supérieur, il y a lieu de confier aux établissements

d'enseignement la responsabilité de démontrer le rôle qu'ils jouent concrètement et la mesure dans laquelle ils s'acquittent bien de celui-ci.

De plus, les décideurs devraient envisager des moyens par lesquels discerner et favoriser d'autres modèles d'innovation pédagogique dans chacune des universités subventionnées par l'État en Ontario. Une reconnaissance accrue de la différenciation au sein de chaque université fournira des indications claires quant à l'atteinte des buts du gouvernement en lien avec cette même différenciation. Il est possible que la mise à l'essai de stratégies novatrices d'enseignement et d'apprentissage, comme celles rendues possibles par les campus aux universités affiliées semi-autonomes, devienne une importante stratégie de rehaussement de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au premier cycle.

Introduction

Le présent document se penche sur le rôle que jouent les universités affiliées et fédérées de même que les collèges universitaires dans le système ontarien de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement affiliés et fédérés apportent-ils une contribution particulière à la différenciation de l'enseignement postsecondaire en Ontario?

Le gouvernement de l'Ontario a établi un Cadre stratégique pour la différenciation relativement au système de l'enseignement supérieur :

Le gouvernement a opté pour la différenciation comme principal moyen stratégique au service du système d'éducation. Nos objectifs primordiaux sont de consolider les forces bien établies des établissements et de miser sur celles-ci, de permettre aux établissements de fonctionner en complémentarité et de donner aux étudiantes et étudiants un accès abordable à un ensemble de programmes de formation professionnelle et universitaire qui leur permettront de réussir.

Nos objectifs primordiaux sont de consolider les forces bien établies des établissements et de miser sur celles-ci, de permettre aux établissements de fonctionner en complémentarité et de donner aux étudiantes et étudiants un accès abordable à un ensemble de programmes de formation professionnelle et universitaire qui leur permettront de réussir et de prospérer dans le monde d'aujourd'hui [Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2013), p. 6].

Les établissements d'enseignement affiliés et fédérés font partie du système universitaire ontarien depuis plus d'un siècle, mais le rôle qu'ils jouent est mal compris. À partir d'entrevues en tête-à-tête, de documents publics et de sources secondaires, j'examine dans les pages suivantes les contributions que ces établissements d'enseignement apportent en tant que groupe, et je décris également les caractéristiques particulières de chaque établissement d'enseignement.

J'avance que les établissements d'enseignement affiliés et fédérés, en tant que groupe, apportent une contribution semblable à celle des petites universités spécialisés en arts libéraux aux États-Unis. Ces établissements proposent un type d'enseignement qui, sous sa forme idéale, favorisent la participation et l'apprentissage des étudiants aux niveaux les plus élevés. Les décideurs devraient accorder de l'importance à ce modèle d'enseignement dans le contexte d'un système de l'enseignement supérieur différencié et le favoriser au moyen des processus gouvernementaux de reddition de comptes. De plus, les décideurs devraient envisager des moyens par lesquels discerner et favoriser d'autres modèles d'innovation pédagogique dans chacune des universités subventionnées par l'État en Ontario.

Définitions et méthodologie

Définitions

Il est difficile de trouver des définitions normalisées relatives aux universités affiliées et fédérées. Parce que les universités affiliées sont liées à des circonstances historiques propres à l'Ontario, la documentation sur l'enseignement supérieur issue des autres administrations n'apporte guère d'indications en la matière. Dans le présent document, je m'appuierai sur les concepts suivants :

- **Universités affiliées et fédérées** : Je définis l'université affiliée ou fédérée comme un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario qui détient le pouvoir légal de décerner ses propres grades, mais qui a mis ce pouvoir en suspens pour joindre une université subventionnée par l'État de façon à pouvoir toucher indirectement des subventions provinciales de fonctionnement. La dénomination sociale de l'établissement d'enseignement peut être « université » ou « collège universitaire ». Certains de ces établissements d'enseignement sont appelés « fédérés » et d'autres, « affiliés » : la différence à ce chapitre se rapporte aux circonstances dans lesquelles ils ont à l'origine fait cause commune avec l'université subventionnée par l'État. Qu'ils soient affiliés ou fédérés, les conséquences sont concrètement les mêmes. Par souci de concision, j'utiliserai les concepts d'« université affiliée » ou d'« établissement d'enseignement affilié » pour les désigner dans l'ensemble. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de l'Ontario utilise le concept exhaustif suivant : « établissements d'enseignement religieux et fédérés ou affiliés » [d'après le MFCU de l'Ontario (2009), p. 31].
- **Université subventionnée par l'État** : Je définis l'université subventionnée par l'État comme l'une des 20 universités dont le droit aux subventions publiques de fonctionnement est reconnu par le MFCU.
- **Université mère** : J'emploie ce concept pour désigner l'université subventionnée par l'État à laquelle se rattachent l'université affiliée. J'ai adopté ce concept avec réticence, faute d'en trouver un meilleur. Il ne s'agit pas de connoter, au moyen de ce concept, que l'université affiliée est inférieure. En réalité, l'université mère se trouve néanmoins dans une position où elle peut exercer un certain contrôle sur l'établissement affilié, de sorte que le rapport entre ces deux établissements n'est pas fondé sur l'égalité. Dans certains cas, l'université affiliée est en fait plus ancienne que son université mère¹.

Dans le présent document, je m'intéresse aux établissements d'enseignement affiliés dont les étudiants sont inscrits principalement à des programmes d'enseignement laïcs plutôt qu'à des programmes de théologie ou

¹ L'Université Western se définit comme une « université constituante », mais ce concept n'est employé ni constamment, ni uniformément par les autres établissements d'enseignement. En Irlande et aux Philippines, le concept d'« université constituante » a le sens opposé et sert à désigner les établissements d'enseignement affiliés. À l'Université de Toronto, le concept de « collèges constituants » s'entend des collèges dont l'origine n'est pas religieuse et qui n'ont jamais été indépendants sur le plan juridique.

de préparation au sacerdoce. Je prête donc attention aux 16 établissements d'enseignement répertoriés dans le tableau 1. Parmi ces établissements d'enseignement, 10 sont membres de plein droit de l'Association des collèges et universités du Canada (ACUC); les établissements d'enseignement non membres ont tendance à être de moindre envergure et sont fondés d'après l'université mère à laquelle ils se rattachent.

Tableau 1 : Établissements d'enseignement affiliés et fédérés qui proposent essentiellement des programmes laïcs menant à un grade

Université publique	Établissement d'enseignement affilié ou fédéré	Année d'affiliation ou de fédération	Héritage religieux	Membre de l'ACUC
Université Carleton	Collège universitaire Dominicain	2012	Catholique	X
Université Laurentienne	Université Huntington	1960	de l'Église unie	
	Université de Sudbury	1960	Catholique	X
	Université Thorneloe	1963	Anglican	
	Hearst	1957 (Université de Sudbury) 1963 (Université Laurentienne)	Catholique (complètement laïc depuis 1971)	
Université d'Ottawa	Université Saint-Paul	1965	Catholique	X
Université de Toronto	Université de St. Michael's College	1910	Catholique	X
	Université de Trinity College	1904	Anglican	X
	Université Victoria	1890	de l'Église unie	X
Université of Waterloo	Collège universitaire Conrad Grebel	1963	Mennonite	
	Collège universitaire Renison	1960	Anglican	
	Université St. Jerome's	1959	Catholique	X
	Collège universitaire St. Paul's	1961	de l'Église unie	
Université Western	Collège universitaire Brescia	1919	Catholique	X
	Collège universitaire Huron	1878	Anglican	X
	Collège universitaire King's	1954	Catholique	X

Un document distinct serait requis pour évaluer les contributions apportées par les établissements d'enseignement affiliés dont les programmes sont essentiellement axés sur la théologie. J'en fais la recension dans le tableau 2, mais ils ne font pas l'objet d'une analyse approfondie dans le présent document.

Tableau 2 : Établissements d'enseignement affiliés et fédérés qui proposent essentiellement des programmes axés sur la théologie

Université publique	Établissement d'enseignement affilié ou fédéré	Année d'affiliation ou de fédération	Héritage religieux
Université Brock	Séminaire de théologie luthérienne Concordia	1976	Luthérien
Université McMaster	Collège McMaster Divinity	1957	Baptiste
Université Queen's	Collège théologique de Queen's (appelé désormais École religieuse de Queen's)]	1912	de l'Église unie
Université de Toronto	Collège Emmanuel	1925	de l'Église unie
	Collège Knox	1890	Presbytérien
	Collège Regis	1978	Catholique
	Séminaire St. Augustine's	1978	Catholique
	École de théologie de Toronto	1979	Multiple
	Collège Wycliffe	1885	Anglican
Université Western	Séminaire St. Peter's	1912	Catholique
Université Wilfrid-Laurier	Séminaire luthérien de Waterloo	1914	Luthérien
Université de Windsor	Université Assumption	1919 (Western) 1963 (Windsor)	Catholique
	Collège Canterbury	1957 (Assumption) 1963 (Windsor)	Anglican
	Collège Iona	1963	De l'Église unie

Remarque : Certains établissements d'enseignement axés sur la théologie sont affiliés à un autre établissement d'enseignement affilié, lequel est affilié à son tour à une université subventionnée par l'État.

Méthodologie

Douze recteurs d'établissements d'enseignement affiliés ont consenti à m'accorder une entrevue dans le cadre du présent projet. J'ai mené avec ces derniers des entrevues semi-structurées d'une durée de 30 à 60 minutes, au moyen d'un questionnaire uniformisé. La liste des personnes interviewées figure à l'annexe 2.

J'ai complété ces entrevues à l'aide de documents rendus publics qui proviennent notamment des sites Web des établissements d'enseignement, et de la documentation secondaire.

La différenciation et la taille des établissements d'enseignement dans les systèmes quasi universels de l'enseignement supérieur : un examen documentaire

De manière générale, les universités affiliées telles que nous les connaissons en Ontario n'existent pas dans les autres administrations. Néanmoins, la documentation sur la différenciation des universités selon la taille fournit un contexte utile.

La croissance des universités après la Deuxième Guerre mondiale, notamment au Canada et aux États-Unis, a suscité une documentation foisonnante sur le caractère impersonnel de la formation dans les programmes de premier cycle au sein des vastes établissements d'enseignement. Dans le cadre des conférences Godkin qu'il a données à l'Université Harvard en 1963, Clark Kerr a avancé que l'université était devenue une « multiversité » dont les composantes sont essentiellement dissociables les unes des autres. La multiversité, selon lui, consiste en « un mécanisme – une série de processus qui produisent une série de résultats – un mécanisme uni par des règles administratives et alimenté par des sommes monétaires » [d'après Kerr (1963), p. 20].

L'auteur Kerr est également d'avis que si le corps professoral doit consacrer du temps à plusieurs missions concomitantes, il en résulte la conséquence suivante : « la qualité de la formation de premier cycle au sein d'une vaste université sera, selon toute vraisemblance, davantage acceptable qu'exceptionnelle » [*ibid.*, p. 65]. Pour rehausser la formation de premier cycle, il faudrait :

trouver une solution à de nombreux sous-problèmes : comment reconnaître convenablement l'aptitude à l'enseignement de même que le rendement en matière de recherche du corps professoral; comment créer un cursus qui satisfait aux besoins de l'étudiant de même qu'aux intérêts de recherche de l'enseignant; comment préparer le généraliste de même que le spécialiste en cette ère de spécialisation où l'amélioration des généralisations est recherchée; comment traiter l'étudiant comme un être humain unique au sein d'une nombreuse population étudiante; comment ramener l'université à une échelle qui semble accessible même si celle-ci affiche une forte croissance... [*ibid.*, p. 119]

L'auteur Kerr a formulé tout haut des préoccupations que de nombreux administrateurs, membres du corps professoral et étudiants pensaient tout bas dans les universités. Ces préoccupations ont orienté deux volets de recherche et d'expérimentation créative. Dans le premier volet, on a tenté de définir la taille optimale de l'université et, dans le deuxième, on a tenté de recréer une expérience pédagogique à échelle réduite au sein d'une vaste université de recherche.

Les tentatives de définition d'une taille optimale de l'université se sont révélées non concluantes à court terme et incommodes à long terme. D'après la Carnegie Commission on Higher Education [(1971), p. 82], les universités devraient compter au niveau doctoral un maximum de 23 500 étudiants (dénombrement des effectifs à temps plein), tandis que le California Coordinating Council for Higher Education [(1966), p. 16] a fixé cette limite à une fourchette allant de 25 000 à 27 500 étudiants. L'auteur Kerr était lui-même convaincu qu'une université optimale devrait compter de 10 000 à 15 000 ETP (d'après Reichard (1971), p. 11). Au-delà de ces niveaux, les chercheurs ont avancé à divers degrés que les départements et les divisions tendraient à devenir des écoles semi-autonomes, que l'essor des activités de recherche se ferait au détriment des activités d'enseignement, que de nombreuses bibliothèques seraient requises, qu'il y aurait prolifération des missions, et que les difficultés de gouvernance surpasseraient les avantages supplémentaires pouvant résulter d'un accroissement des économies d'échelle. Cette documentation n'a pas beaucoup progressé et concrètement, on en a fait largement abstraction. Dans la foulée de la quasi-universalisation de l'enseignement supérieur, on trouve dans de nombreux États américains des universités où les chiffres susmentionnés sont surpassés, tout comme en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta.

À l'opposé, nombreux sont les éléments d'information selon lesquels les petits établissements d'enseignement ont peine à demeurer viables sur le plan financier. Le nombre de ces établissements d'enseignement a dégringolé au Canada et aux États-Unis durant la période de l'après-guerre, habituellement en raison d'une croissance ou d'une fusion avec un autre établissement d'enseignement. Selon l'U.S. National Center for Education Statistics, 291 universités sans but lucratif et offrant des programmes de quatre ans ont fermé leurs portes entre 1969 et 2013 [U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics, (2013)]. Les auteurs Dawn Lyken-Segosebe et Justin Cole Shepherd [(2013), p. 10-11] ont examiné les établissements d'enseignement dont la fermeture a eu lieu entre 2004 et 2013 pour constater que les plus importants de ces établissements d'enseignement comptaient tout juste un peu plus de 1 000 étudiants. Parmi les autres facteurs liés à leur fermeture, il y avait l'appartenance religieuse (puisque les subsides provenant d'organisations religieuses ont reculé), le taux élevé d'inscriptions à temps partiel, le défaut de concordance des programmes de premier cycle avec ceux des cycles supérieurs, les faibles dotations, ainsi que la dépendance envers la réduction des frais de scolarité afin d'attirer les étudiants.

Après avoir examiné en particulier les collèges spécialisés en arts libéraux – définis comme des établissements d'enseignement offrant des programmes de quatre ans, qui comptent peu ou pas de programmes de cycle supérieurs et dont au moins 40 % des grades sont décernés en sciences humaines – l'auteur Jason Jones (2015) a constaté que, des 212 collèges d'arts libéraux aux États-Unis en 1994, seulement 103 étaient encore en activité en 2014.

Pareille régression risque de se révéler déconcertante, compte tenu des éléments d'information en provenance des États-Unis comme quoi les collèges d'arts libéraux comportent des avantages particuliers.

- À partir des données du National Survey of Student Engagement (NSSE), l'auteur George D. Kuh a conclu que « les étudiants des collèges d'arts libéraux s'investissent davantage en règle générale dans des pratiques pédagogiques judicieuses que leurs homologues au sein des autres types d'établissement d'enseignement ». Cet état de choses s'est avéré, même après la neutralisation des effets de la taille du campus, du caractère résidentiel et de la sélectivité du processus d'admission dans les collèges libéraux. L'auteur Kuh évoque les résultats d'études réalisées antérieurement et affirme que « les étudiants des collèges d'arts libéraux ont davantage tendance à s'épanouir sur les plans intellectuel et personnel, à faire selon une fréquence accrue des études supérieures de niveau avancé, de même qu'à voter et à s'investir dans les affaires municipales après leurs études collégiales » [d'après Kuh (2003), p. 2 et 4].
- Ernest T. Pascarella et ses coauteurs ont constaté que les collèges d'arts libéraux ont davantage tendance que les universités de recherche ou les universités régionales à exercer des pratiques judicieuses d'enseignement et d'apprentissage, même après neutralisation des effets des différences en lien avec les nouveaux étudiants [Pascarella, Cruce, Wolniak et Blaich (2004)]. Néanmoins, il se peut que les résultats des étudiants soient mitigés, puisque les étudiants montrent des différences quant à la mesure dans laquelle ils décident de s'adonner à ces pratiques et tirent parti de celles-ci [d'après Pascarella, Wolniak, Seifert, Cruce et Blaich (2005)].
- Les auteurs Paul Umbach et George D. Kuh (2006) ont constaté que les étudiants des collèges d'arts libéraux sont nettement plus enclins que ceux des autres types d'établissements d'enseignement à s'investir dans des activités liées à la diversité et à relater une compréhension accrue des personnes ayant des antécédents diversifiés.

L'auteur Kimball (2014) a soutenu que le recul des inscriptions aux collèges d'arts libéraux aux États-Unis a été contrebalancé par la hausse des inscriptions à des programmes de spécialisation et à des collèges offrant des programmes de spécialisation au sein de vastes universités. Au cours des quatre dernières décennies, dit-il, il y a eu déplacement des inscriptions allant des uns vers les autres. Il doute de l'hypothèse selon laquelle les nouveaux programmes remplacent de façon satisfaisante les collèges d'arts libéraux :

Un programme universitaire de spécialisation qui souscrit à la mission des collèges d'arts libéraux évolue dans un milieu étranger, voire en terrain miné. D'une part, cette mission ne permet de rehausser ni la recherche spécialisée, ni l'aide financière, lesquelles constituent les principales valeurs de l'université de recherche... D'autre part, cette mission n'est pas compatible avec l'idéologie relativiste de la multiversité... Dans un cas comme dans l'autre, l'appui à l'université n'est pas intrinsèque, de sorte qu'il n'est pas fiable [d'après Kimball (2014), p. 259-260].

Les recherches axées sur le NSSE ont appuyé l'idée de « milieux d'apprentissage à l'échelle humaine » tout en convenant du fait qu'il est possible de les mettre en place dans les campus, toutes tailles confondues.

Que ce soit au sein de campus vaste ou restreints, « les étudiants ont d'avantage tendance à s'épanouir en des contextes où ils sont connus et valorisés à titre de particuliers, contrairement aux contextes où ils se sentent anonymes [d'après Manning et Kuh (2005), p. 3; d'après Kuh, Kinzie, Schuh et Whitt (2011), chapitre 4].

Un grand nombre d'universités publiques et privées font appel à un système collégial pour tenter de recréer les vertus d'un établissement d'enseignement de taille modeste au sein d'une vaste multiversité. Les systèmes collégiaux, dont l'apparition remonte au XIII^e siècle à l'Université d'Oxford, peuvent être perçus comme une tentative de régler le problème soulevé par l'auteur Kerr pour donner l'impression d'un milieu restreint à l'université pendant que celle-ci continue de croître. On a produit une documentation considérable sur les systèmes collégiaux, ou « collèges regroupés », dans les années 1960 et 1970, particulièrement aux États-Unis. Les partisans de ce modèle affirment qu'ils comportent les avantages suivants :

- Le milieu collégial est suffisamment restreint pour avoir des retombées sur chaque étudiant.
- Les différences entre les collèges peuvent donner aux étudiants un choix d'expériences pédagogiques au sein de l'université.
- Les collèges donnent l'occasion d'expérimenter des méthodes pédagogiques.
- Les collèges tirent parti des économies d'échelle réalisées par la mise en commun des ressources comme la bibliothèque, la technologie de l'information ainsi que l'administration centrale.
- Les collèges procurent un lieu au sein duquel le cursus en arts libéraux peut occuper une place centrale plutôt que d'être éclipsé par la formation des cycles supérieurs et professionnelle [d'après Gaff (1971), p. 10-11].

Les collèges Claremont, au sud de la Californie, constituent un exemple de système collégial qui jouit d'une excellente réputation. Ces collèges sortent de l'ordinaire, en ce sens que chacun des sept collèges bénéficie d'une grande autonomie : les étudiants obtiennent leur grade du collège auquel ils sont inscrits, pendant que les services de l'administration et de l'admission sont indépendants. Chaque collège est investi d'une mission d'enseignement particulière, pendant que deux des sept collèges sont axés sur la formation des cycles supérieurs. Trois des collèges de premier cycle ont en commun un programme unique en sciences. Les sept collèges possèdent un consortium qui fournit les services mis en commun, notamment la bibliothèque, la technologie de l'information, les ressources financières et humaines, l'entretien des installations et d'autres services. Le nombre d'étudiants inscrits au total se chiffre à 6 500. Chacun des cinq collèges de premier cycle figurent au palmarès du *U.S. News and World Report* des 40 meilleurs collèges spécialisés en arts libéraux aux États-Unis.

Peu de systèmes collégiaux ont tenté d'en arriver à ce niveau d'autonomie. On privilégie le plus souvent une formule dans laquelle une multiversité assignera l'étudiant à un collège, dont les fonctions consistent à fournir à l'étudiant un appui, des activités parascolaires, ainsi qu'un lieu de résidence dans le cas des étudiants qui vivent sur le campus.

Le modèle des collèges regroupés s'est révélé difficile à maintenir, car les administrations effectuent une transition vers l'enseignement supérieur quasi universel. De l'avis général, c'est cette quasi universalité qui, de concert avec les perturbations économiques ayant réduit le nombre d'emplois de grande qualité au bas de l'échelle pour les diplômés de fraîche date, est à la source de l'accroissement du pourcentage d'étudiants universitaires ayant des objectifs pragmatiques ou liés à la formation professionnelle. Les incitatifs destinés aux membres du corps professoral pour montrer que leurs recherches sont appréciées au sein de leur discipline signifient qu'un grand nombre de ces membres ont moins de temps à consacrer aux expériences personnalisées des étudiants qu'au sein d'un système collégial, lequel est censé en faire la promotion. Si l'université peut, en théorie, assigner chaque membre du corps professoral à un collège, les membres du corps professoral s'acquittent en pratique de leurs obligations fondamentales envers leurs départements universitaires et leur discipline.

De telles constatations laissent entrevoir les difficultés considérables auxquelles les universités font face lorsqu'elles tentent de fournir une expérience personnalisée au sein d'un vaste campus. Même à la fin de sa longue carrière, l'auteur Kerr en est venu à la conclusion que « le manque d'attention prêtée aux étudiants des niveaux les plus faibles constitue la pathologie la plus importante des universités de recherche » [d'après Kerr (2001), p. 270].

Politique du gouvernement de l'Ontario : comment les collèges confessionnels se sont affiliés à des universités laïques

En Ontario, les universités affiliées sont le fruit de la politique gouvernementale. Depuis la Confédération, le gouvernement de l'Ontario s'est abstenu de financer directement les universités régies par un organisme religieux. Après une série de compromis, de nombreux établissements d'enseignement datant d'avant la Confédération et dirigés par une Église ont pu survivre, tandis que d'autres ont été fondés.

Au milieu du XIX^e siècle, l'Université de Toronto était la seule université laïque dans ce qui constitue aujourd'hui l'Ontario. Il s'y trouvait plusieurs petits collèges dirigés par une Église et dont les principaux domaines de scolarisation étaient la théologie de même que les lettres et les sciences humaines. Avant la Confédération, un grand nombre de ces collèges étaient modestement subventionnés chaque année par le Canada-Uni. En vertu de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'éducation est devenue la responsabilité des gouvernements provinciaux. L'auteur A. B. McKillop, qui a rédigé l'histoire la plus complète sur cette période, relate que : « l'opinion publique à la fin des années 1860 ne souscrivait pas à l'idée que l'État appuie les établissements d'enseignement confessionnels » [d'après McKillop (1994), p. 32]. Dans ce contexte, le nouveau gouvernement provincial dirigé par John Sandfield Macdonald a déposé en 1868 un projet de loi visant à mettre fin aux subventions des collèges confessionnels.

La nouvelle loi a occasionné aux collèges confessionnels des difficultés financières considérables. Leurs problèmes ont empiré au fur et à mesure de l'expansion graduelle de la mission des universités pour

englober les études dans les sciences de la nature : sans subvention, aucun collège ne pouvait prétendre davantage qu'à une présence symbolique dans les sciences. On a trouvé une solution lorsque l'Université de Toronto et l'Université de Victoria, dirigée par une Église, ont négocié l'établissement d'une fédération, dont les modalités ont été reconnues dans l'*University Federation Act* de 1887. En résumé, la loi prévoyait ce qui suit :

- Après la négociation d'une entente avec l'université laïque, un collège confessionnel pouvait suspendre son pouvoir de discerner des grades (sauf en théologie) pour devenir une université fédérative.
- C'est l'université laïque qui allait discerner les grades aux étudiants de l'université fédérative (sauf en théologie).
- L'université fédérative aurait droit à une représentation au sénat de l'université laïque.
- Aux yeux du gouvernement provincial, les étudiants seraient considérés comme des étudiants de l'université laïque, si bien qu'on pourra en tenir compte dans l'octroi des fonds provinciaux².

Il en a résulté un modèle qui (assorti de certaines variations dans les détails) a comporté de profondes retombées sur la structure du système universitaire ontarien. Au fil du temps, presque tous les collèges confessionnels se sont affiliés à une université laïque, par l'une des voies suivantes :

- Certains des collèges confessionnels ont créé des universités laïques indépendantes, notamment aux fins de l'enseignement des sciences, pour ensuite s'affilier à un établissement d'enseignement laïc. Au moyen de cette manœuvre ou d'une manœuvre semblable, les subventions provinciales de fonctionnement ont commencé à affluer vers de nombreuses universités de l'Ontario qui étaient au départ des collèges liés à une église, notamment :
 - l'Université Queen's, en 1913;
 - l'Université Western, en 1915;
 - l'Université McMaster, en 1948;
 - le Collège Essex (un prédécesseur de l'Université de Windsor), en 1956;
 - l'Université de Waterloo, en 1959;
 - l'Université Laurentienne, en 1960;
 - l'Université d'Ottawa. en 1965 (bien que ses programmes en sciences et en médecine aient été subventionnés préalablement au moyen d'ententes spéciales);

² Ce résumé est inspiré des ouvrages de McKillop ([1994], p. 32-50, de Friedland (2002), p. 99-112, ainsi que de l'ouvrage intitulé *An Act Respecting the Federation of the University of Toronto and University College with Other Universities and Colleges*, 1887, au https://books.google.ca/books?id=RSISAQAIAAJ&pg=PA2505&lpg=PA2505&dq=degrees+%22in+abeyance%22&source=bl&ots=27ThEJaIEh&sig=83gQ9nr5h-HIb_aHzCzUEUzkAkY&hl=en&sa=X&ei=XukBVY7ZGYOoyATE-4GQCw&ved=0CEsQ6AEwCA#v=onepage&q=degrees%20%22in%20abeyance%22&f=false, p. 2503 (ouvrage en anglais seulement)

- L'Université Laurier, en 1974 [d'après Harris (1967), p. 62; d'après Fleming (1971), IV, p. 122, 133, 174, 198].
- Dans d'autres cas, les collèges confessionnels sont demeurés indépendants durant une période prolongée, après quoi ils ont négocié un accord d'affiliation avec l'une des universités laïques.
- Dans certains cas, la création des collèges confessionnels a eu lieu plus ou moins parallèlement à la fondation d'une université subventionnée par l'État au sein de la collectivité, dans le but explicite d'en arriver à une affiliation³.

Les précisions relatives à chaque établissement affilié figurent à l'annexe 1.

Grâce à ces voies, les étudiants des collèges confessionnels ont pu être pris en compte aux fins du financement provincial. Le gouvernement a versé des fonds à l'université subventionnée par l'État, laquelle a son tour transmettait ces fonds à l'université affiliée, selon l'accord conclu entre les deux établissements d'enseignement.

Bien entendu, la politique ontarienne consistant à ne pas financer les collèges confessionnels ne contraignait pas le gouvernement fédéral. Lorsque celui-ci s'est mis à verser des subventions directes de financement aux universités dans les années 1950, tous les membres de l'ACUC ont été considérés comme admissibles, y compris les universités dirigées par une Église. En 1967, le gouvernement fédéral a mis fin à ce financement puis a amorcé le transfert de fonds aux gouvernements provinciaux, lesquels pouvaient s'en servir comme bon leur semblait (l'ancêtre en quelque sorte de ce que constitue aujourd'hui le Transfert canadien en matière de programmes sociaux).

La même année, le gouvernement de l'Ontario a lancé la première formule de financement des universités subventionnées par l'État. Cette formule était explicitement fondée sur le nombre d'étudiants à chaque université, de sorte que pour la première fois le gouvernement devait décider s'il y avait lieu de dénombrer les étudiants à un établissement d'enseignement affilié et lié à une Église au même titre que les autres étudiants. En guise d'indicateur du financement que le gouvernement fédéral versait directement aux établissements d'enseignement affiliés et liés à une Église, le gouvernement de l'Ontario s'est mis à financer les étudiants à 50 % du taux normal par étudiant en Ontario.

De 1967 à 1974, nombreux sont les établissements d'enseignement affiliés qui ont éprouvé des difficultés financières. Les universités subventionnées par l'État avaient pour rôle ingrat de contraindre l'essor de leurs établissements d'enseignement affiliés par inciter les étudiants à s'inscrire à des programmes laïcs

³ Deux personnes interviewées dans le cadre du présent projet ont affirmé qu'à leur sens, le gouvernement de l'Ontario a incité les milieux ecclésiastiques locaux à créer leur collège à la fin des années 1950 ou au début des années 1960, en guise de symbole d'un vaste appui de la collectivité en vue d'une nouvelle université subventionnée par l'État à l'échelle locale. La logique de cette manœuvre, semble-t-il, consistait à éviter une situation dans laquelle une université publique n'aurait qu'un seul établissement d'enseignement affilié et qu'elle semblerait ainsi dominée par une seule religion. Toutefois, les comptes rendus historiques de l'enseignement supérieur en Ontario ne confirment, ni ne réfutent, cette explication.

entièrement financés [d'après McLaughlin, Stortz et Wahl (2002), p. 221-222]. Compte tenu des demandes des établissements d'enseignement affiliés et de leurs universités mères, le financement provincial a été haussé en 1974 à 100 % pour les programmes extérieurs à la théologie, puis en 1976 à 100 % pour les programmes liés à la théologie [d'après l'OCUA (1992), p. 207-208].

Cette politique s'est maintenue, assortie de petites modifications, depuis 1976. Une université subventionnée par l'État peut réclamer du financement en lien avec les étudiants de ses établissements d'enseignement affiliés et liés à une Église, pour autant que les étudiants soient inscrits à l'établissement d'enseignement laïc et que celui-ci leur décerne ultérieurement un grade. Les instances universitaires compétentes de l'université subventionnée par l'État sont tenues de mettre en place et de régler les normes d'admission, le cursus, de même que les exigences pour l'obtention du grade. Les nouveaux programmes à l'établissement d'enseignement liés à une Église doivent faire l'objet d'une approbation aux fins du financement par le gouvernement provincial, au moyen du même processus qui s'applique aux nouveaux programmes à l'établissement d'enseignement subventionné par l'État [d'après le MFCU de l'Ontario (2009), section 2.2].

Les affiliations : plus d'un modèle

Bien que les établissements d'enseignement affiliés s'appuient tous sur le même cadre stratégique gouvernemental, ils présentent de grandes différences entre eux. Les événements historiques et géographiques ont influé sur les rapports établis au départ par chaque établissement d'enseignement avec son université mère. Les changements aux demandes de la population étudiante ont influé sur la croissance des inscriptions et l'éventail des programmes. Les rapports entre les établissements d'enseignement affiliés et les universités mères ont fait l'objet de renégociations au fil du temps, habituellement de façon pragmatique.

Toute évaluation du rôle joué par les établissements d'enseignement affiliés dans le système universitaire ontarien doit prendre en compte cette différence. Voici certaines des grandes différences en question.

Nombre d'étudiants inscrits

Les établissements d'enseignement affiliés ont pour la plupart une population étudiante allant de 100 à 1 500 ETP. Trois établissements d'enseignement affiliés en ont une supérieure à 3 000 ETP : l'Université Victoria et l'Université de St. Michael's College, affiliés à l'Université de Toronto, de même que le collège universitaire King's, affilié à l'Université Western. Autrement dit, les populations étudiantes les plus importantes au chapitre du nombre se comparent à celles de l'Université Nipissing ou de l'Université OCAD.

Distance géographique

Les établissements d'enseignement affiliés sont situés pour la plupart sur le campus de l'université mère, et leurs étudiants se trouvent à quelques pas des autres immeubles du campus. D'autres sont situés plus loin au sein de la même ville. La distance géographique la plus marquée se trouve entre les principaux campus des universités Hearst et Laurentienne (550 km).

Indépendance financière

La politique du gouvernement qui consiste à ne pas financer directement des établissements d'enseignement affiliés signifie que chaque établissement d'enseignement affilié et son université mère ont dû négocier une entente financière. Souvent, dans ce genre d'entente, l'université mère versera à l'établissement d'enseignement affilié la subvention du MFCU et les droits de scolarité en lien avec les étudiants de l'établissement d'enseignement affilié, moins le tarif des coûts des services partagés (comme l'inscription et la technologie de l'information). Ce tarif est habituellement exprimé sous forme de pourcentage fixe du total. Dans d'autres types d'entente, l'établissement d'enseignement affilié peut consentir à assumer un pourcentage fixe de la charge totale d'enseignement du corps professoral de l'université mère, contre quoi il touche un pourcentage du budget du corps professoral, ou elle peut transférer à l'établissement d'enseignement affilié une subvention globale chaque année.

Les établissements d'enseignement affiliés ont accès à certaines ressources financières, nonobstant celles qui leur sont transmises par leurs universités mères. Ils peuvent procéder à leur propre campagne de financement et accumuler des dotations, voire dans certains cas posséder des terrains monétisés. Dans la plupart des cas, les revenus annuels tirés de ces sources ne sont pas considérables, mais il y a des exceptions.

Des 16 établissements d'enseignement affiliés à l'étude dans le présent document, quatre ont déclaré ne pas avoir de dotations; quatre font état de dotations allant de 1 M\$ à 5 M\$; et cinq ont relaté des dotations allant de 5 M\$ à 10 M\$. Les cas particuliers sont les dotations des trois universités fédérées de l'Université de Toronto, à savoir : l'Université de St. Michael's College (67,7 M\$), l'Université de Trinity College (47,3 M\$) et l'Université Victoria (411,1 M\$) [d'après l'ACPAU (2014)]. Il se peut que d'autres montants soient détenus dans des fondations distinctes constituées en société.

Autonomie pédagogique et intégration

Aux termes de la politique gouvernementale, les établissements d'enseignement affiliés doivent renoncer à une partie de leur autonomie pédagogique : leurs programmes (hormis la théologie) doivent faire l'objet d'une approbation par le processus de gouvernance de l'université mère.

Deux modèles d'autonomie pédagogique sont manifestes, quoique les différences entre eux soient une question de degré plutôt que de genre.

- Certains établissements d'enseignement affiliés montent un nombre appréciable de programmes dans leurs propres installations, avec les membres de leur propre corps professoral, essentiellement, mais non exclusivement, à l'intention de leurs propres étudiants. Ce modèle s'applique le plus manifestement à l'Université Hearst et, dans une moindre mesure, à l'Université Saint Paul, au Collège universitaire dominicain, de même qu'aux trois établissements d'enseignement affiliés à l'Université Western.
- D'autres établissements d'enseignement affiliés comptent un modèle axé davantage sur l'intégration : l'établissement d'enseignement affilié peut offrir plusieurs de ses propres programmes, mais l'enseignement qu'il prodigue fait intervenir en grande partie la prestation de cours à des étudiants issus de nombreux programmes à l'échelle de l'université. Les établissements affiliés des universités Laurentienne (à l'exception de l'Université Hearst), de Toronto et de Waterloo tendent vers ce modèle.

La proximité géographique est à l'évidence un facteur (quoiqu'il ne s'agisse pas du seul) qui explique pourquoi certains établissements d'enseignement affiliés sont fortement intégrés aux programmes d'enseignement de l'université mère, tandis que d'autres le sont moins.

Selon l'un ou l'autre des modèles, l'établissement d'enseignement affilié et son université mère peuvent convenir du fait que l'établissement d'enseignement affilié constituera le centre de programmation de l'université dans un domaine particulier. Ils peuvent également s'entendre sur le fait que l'établissement d'enseignement affilié hébergera certains centres de recherche ou services aux étudiants.

Aux termes de l'un ou l'autre des modèles, l'un des principaux rôles de l'établissement d'enseignement affilié peut consister en la création d'une communauté soudée, dont une importante communauté d'étudiants en résidence. La formation parallèle au cursus fait partie intégrante de ce rôle.

La plupart des établissements d'enseignement affiliés font appel aux membres de leur propre corps professoral, lequel compte son propre syndicat ou sa propre association (qui pourra travailler étroitement avec le syndicat ou l'association représentant le corps professoral à l'université mère). L'Université de Toronto a adopté un modèle différent : la plupart des membres à temps plein du corps professoral, qui enseignent aux établissements d'enseignement affiliés, sont embauchés par l'université mère.

Le lien confessionnel

Si les établissements d'enseignement affiliés tirent leur origine de la volonté du gouvernement de l'Ontario de séparer l'Église et l'État, il serait erroné de croire que ces établissements affiliés sous leur forme actuelle constituent des foyers sectaires. Le lien entre les établissements d'enseignement affiliés et leur Église respective a changé, parallèlement à l'évolution de la société dans son ensemble vers une laïcité accrue et à la baisse d'influence des élites religieuses.

L'un des établissements d'enseignement affiliés – l'Université Hearst – est devenu complètement laïque en 1971 : ni la loi, ni le processus de gouvernance la régissant n'accordent une place particulière à son héritage religieux⁴. L'établissement d'enseignement affilié le plus récent – le Collège universitaire dominicain – fait bon accueil aux étudiants et aux membres du corps professoral, quelle que soit leur confession, mais les membres de la congrégation religieuse fondatrice demeurent très présents dans les activités de la gouvernance de la haute direction.

Les autres établissements d'enseignement affiliés se situent entre ces deux pôles. Chacun souligne l'héritage de leur fondateur religieux, mais dans les faits, le rôle et l'influence de l'Église en question ont diminué passablement et s'apparentent dans certains cas à des vestiges. Comme on pourrait s'y attendre, il y a une différence notable chez de nombreux établissements d'enseignement entre, d'une part, les points de vue des anciens étudiants, des donateurs et des membres retraités du corps professoral et, d'autre part, ceux des membres du corps professoral et des étudiants actuels.

Tous les établissements d'enseignement affiliés font bon accueil aux étudiants, quels que soient leurs antécédents. En entrevue, certaines personnes ont affirmé qu'il y avait une différence minime entre les convictions et pratiques religieuses des étudiants à l'établissement d'enseignement affilié et celles des étudiants qui fréquentent l'université mère. D'après certains, ce qui a attiré une partie de la population étudiante vers les établissements d'enseignement affiliés, c'est l'accès à un milieu où elle estime être en mesure de discuter ouvertement de sa foi si tel est son souhait. Bien que chacun des établissements d'enseignement affilié en Ontario soit lié à une dénomination chrétienne, nombreux sont ceux qui ont affirmé en entrevue qu'il y avait parmi les étudiants des fidèles à d'autres dénominations chrétiennes, des étudiants de confession juive, musulmane ou autre, et des étudiants sans conviction religieuse.

À certains établissements d'enseignement affiliés, l'Église conserve un rôle en matière de gouvernance. Dans les lois constitutives de la plupart des établissements d'enseignement affiliés, on reconnaît leurs liens à une dénomination particulière et l'Église est investie d'un rôle officiel dans la gouvernance de l'établissement d'enseignement, si bien que seule une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario pourrait faire disparaître ce rôle⁵. Presque toutes les personnes interviewées ont dit que ce rôle était minime dans les faits de même que respectueux de la liberté pédagogique et de la nécessité pour l'établissement d'enseignement de régir ses propres affaires. Dans certains cas, la loi régissant un établissement d'enseignement donne aux autorités ecclésiastiques le droit de nommer certains membres du conseil d'administration, mais concrètement l'Église donne son aval aux candidats proposés par le conseil et son comité de mise en candidature. L'administrateur général de l'établissement d'enseignement affilié est habituellement un membre de l'Église et il possède, dans certains cas, les qualités de ministre de l'Église (mais au moins un comité de recherche a reçu récemment le mandat explicite de trouver des candidats à

⁴ La justification fondamentale pour que cet établissement d'enseignement demeure affilié à l'Université Laurentienne plutôt que de devenir une université indépendante repose sur son effectif étudiant restreint (environ 100 étudiants).

⁵ Ce rôle n'est pas complètement disparu de la loi régissant certaines universités subventionnées par l'État. Dans la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne* de 1960 et la *Loi de l'Université d'Ottawa* de 1965, il est stipulé qu'aucun test religieux ne sera exigé à l'embauche, mais que les établissements d'enseignement seront gérés « en conformité des principes chrétiens ».

l'extérieur de la dénomination de l'Église garante). Les Églises peuvent apporter une contribution financière annuelle à un établissement d'enseignement affilié, mais de telles contributions sont devenues *de minimis*, ce qui témoigne des ressources réduites des Églises. De nombreux établissements d'enseignement affiliés ont une chapelle sur le campus où officie un aumônier à temps plein ou à temps partiel; il est possible que ce dernier bénéficie d'un appui financier de l'Église.

Les établissements d'enseignement affiliés n'imposent pas aux étudiants de codes de comportement axés sur la religion. Plusieurs d'entre eux s'efforcent de promouvoir un milieu propice à la diversité et au respect des droits de la personne dont jouissent les étudiants. Il ne faut pas confondre les établissements d'enseignement affiliés aux universités subventionnées par l'État en Ontario avec les universités privées à caractère religieux qui, en Ontario comme dans les autres provinces, exigent des étudiants l'observation d'un code de comportement dans lequel (à titre d'exemple) sont proscrites les relations sexuelles extérieures au mariage hétérosexuel.

Lien avec l'université mère

Presque toutes les personnes interviewées ont déclaré entretenir des liens professionnels positifs avec la haute direction de l'université mère. La plupart des affiliations sont établies depuis un demi-siècle ou plus, de sorte qu'on a eu amplement le temps de tisser des liens et de régler les problèmes potentiels. Au dire des personnes interviewées, lorsqu'il y a des frictions, celles-ci sont souvent attribuables aux nouveaux membres du corps professoral ou du personnel qui ne sont pas encore au fait des pratiques établies. La plupart des personnes interviewées ont affirmé qu'elles entraient régulièrement en rapport avec le recteur ou vice-recteur de l'université mère, voire chaque semaine dans certains cas.

En entrevue, la plupart des personnes ont affirmé que la conscientisation des administrateurs, des membres du corps professoral et des gouverneurs de l'université mère au rôle et aux activités de l'établissement d'enseignement affilié et aux raisons pour lesquelles celui-ci constitue un atout pour l'université mère fait partie intégrante de leur emploi. Parmi les difficultés fréquentes dans les liens avec l'université mère, il y a la méconnaissance de la raison pour laquelle l'établissement d'enseignement affilié existe, la méfiance face à son héritage religieux, les perceptions de fardeaux administratifs superflus, et les préoccupations selon lesquelles l'établissement d'enseignement affilié risque de concurrencer l'université mère en ce qui touche les étudiants ou les ressources.

La plupart des établissements d'enseignement affiliés forment pour un pourcentage moindre des étudiants de l'université mère qu'auparavant. Autrement dit, aux yeux de l'université mère, ses établissements d'enseignement constituent moins un « enjeu » qu'aux débuts de l'affiliation. Les universités mères ont connu un essor rapide à la fin des années 1960, à une époque où les établissements d'enseignement affiliés étaient à moitié financés et disposaient donc de ressources restreintes aux fins de leur croissance. En règle générale, les établissements d'enseignement affiliés n'ont pas tiré parti des grandes expansions du capital à la fin des années 1990 et au cours des années 2000. Les établissements d'enseignement affiliés ne peuvent présenter directement au MFCU une demande de financement en capital; c'est plutôt l'université mère qui établit les priorités en la matière pour le campus dans l'ensemble puis formule conséquemment une demande au MFCU. Devant la concurrence acharnée que se livrent les facultés de l'université mère et le

coût élevé des immeubles destinés aux programmes de sciences, de génie et de médecine, la plupart des personnes interviewées ont affirmé ne pas avoir reçu de financement en capital du gouvernement de l'Ontario au fil des ans. Certains ont su procéder à une modernisation et à un accroissement au moyen des campagnes de capitalisation et des ressources internes.

L'accord d'affiliation est le principal outil au moyen duquel l'établissement d'enseignement affilié et son université mère établissent les attentes de part et d'autre. Dans le contexte de certains partenariats, un tel accord fait l'objet d'un examen tous les cinq ans, tandis que cet examen à ce chapitre sera moins fréquent dans d'autres cas. Les fins explicites ou implicites d'un accord d'affiliation servent, entre autres, à :

- dissuader une concurrence stérile en lien avec les étudiants et les ressources;
- dissuader des activités qui risquent d'être perçues comme nuisibles à la réputation de l'université mère;
- mettre en place des attentes claires sur la mise en commun des ressources financières et des biens matériels;
- mettre en place des attentes claires afin que les étudiants soient au fait du type d'expérience pédagogique que l'établissement d'enseignement affilié peut proposer;
- minimiser les surprises de part et d'autre.

Il peut y avoir d'importantes différences dans les accords d'affiliation en ce qui touche les problèmes traités et la façon de régler ceux-ci. Certains des problèmes qui peuvent être traités sont répertoriés dans le tableau 3. Ce tableau s'appuie sur un examen de certains des accords d'affiliation actuellement en vigueur.

Tableau 3 : Certains problèmes traités dans les accords d’affiliation

Catégorie	Exemples de problèmes
Recrutement et inscription	Cibles d’inscription Normes d’admission Normes et cibles pour les nouveaux arrivants qui ne viennent pas de l’école secondaire (p. ex., transfert collégial, étranger) Stratégies et activités de recrutement Bourses : coordination des montants, admissibilité
Questions pédagogiques	Responsabilités liées aux programmes et à l’enseignement Équilibre des flux entre établissements d’enseignement (ceux qui donnent l’enseignement par rapport à ceux qui reçoivent l’enseignement) Priorité accordée aux étudiants s’il y a trop d’inscrits à un cours Participation aux programmes des cycles supérieurs Harmonisation de la planification pédagogique Approbation des nouveaux programmes Ententes de transfert de crédits avec d’autres universités et collèges Privilèges relatifs à la bibliothèque Collation des grades
Technologie de l’information	Privilèges des étudiants, du corps professoral et du personnel relativement à la TI
Services aux étudiants	Rôles et responsabilités Admissibilité des étudiants aux services Gouvernement(s) étudiant(s) Admissibilité des étudiants aux équipes sportives interuniversitaires
Questions financières	Partage des revenus Partage des dépenses liées aux services communs Pouvoir de déterminer les droits de scolarité et les frais auxiliaires
Administration	Partage des services administratifs Politiques en ressources humaines, rémunération Responsabilité et indemnisation
Résiliation	Circonstances dans lesquelles l’accord d’affiliation peut être résilié

Source : compilation faite par l’auteur

Les établissements d’enseignement affiliés contribuent-ils à la différenciation?

J’examine les différences dans le rôle joué par les universités affiliées relativement aux autres établissements d’enseignement sous trois angles :

- l'examen des composantes structurelles des établissements d'enseignement affiliés qui distinguent ceux-ci des universités subventionnées par l'État;
- l'analyse des données tirées du National Survey of Student Engagement;
- l'évaluation des activités et programmes distincts de chaque établissement d'enseignement affilié par rapport au secteur universitaire dans l'ensemble.

Facteurs structurels qui contribuent à la différenciation

À bien des égards, le fonctionnement des universités affiliées s'apparente à celui des universités ontariennes spécialisées en arts libéraux. Selon leurs ressources de même que les possibilités et contraintes propres à leur affiliation, nombreux sont les établissements d'enseignement affiliés qui ont adopté une mission propre aux établissements d'enseignement autonomes dans les autres provinces et aux États-Unis.

- ***L'attention prêtée essentiellement ou strictement aux étudiants de premier cycle*** : La plupart des établissements d'enseignement affiliés sont axés sur les programmes de premier cycle et jouent au moins un rôle minime dans la formation des cycles supérieurs (à l'exclusion de la théologie). Certains d'entre eux n'offrent aucun programme de cycle supérieur, tandis que d'autres pourront proposer quelques programmes de cycle supérieur dans les domaines où ils sont particulièrement forts. Il est possible que les membres de leurs corps professoral soient reconnus aux fins de l'enseignement aux étudiants des cycles supérieurs ou de leur supervision dans les programmes de l'université mère. Toutefois, l'attention prêtée aux étudiants de premier cycle est perçue comme stable, c.-à-d. aucune des personnes en entrevue n'a affirmé qu'un accroissement considérable quant à la portée ou l'échelle de la formation des cycles supérieurs était à prévoir.
- ***L'enseignement fait l'objet d'une priorité égale ou supérieure à la recherche*** : Les personnes interviewées ont déclaré en majorité que l'enseignement constituait leur priorité, et les membres du corps professoral sont embauchés selon leur capacité et l'intérêt qu'ils nourrissent en matière d'enseignement. Elles ont également dit, pour la plupart, que la charge normale d'enseignement à leur établissement d'enseignement était de cinq cours d'une session par année scolaire (3+2), pendant qu'un nombre relativement restreint a affirmé que cette charge correspondait à 2+2. Tous les établissements d'enseignement affiliés s'investissent dans la recherche et, bien entendu, tous attendent des membres de leur corps professoral qu'ils tiennent à jour leurs connaissances dans leurs domaines. Quelques personnes ont déclaré en entrevue que la recherche et l'enseignement sont sur un pied d'égalité à leur établissement d'enseignement. De nombreuses personnes ont fait remarquer que la participation des membres du corps professoral aux services fournis à l'université était plus marquée à leur établissement d'enseignement qu'au sein des grands établissements d'enseignement, car un nombre restreint de membres du corps professoral sont disponibles pour faire partie des comités communs à presque toutes les universités.
- ***Pleins feux sur les arts libéraux*** : Pour des raisons financières, entre autres, les établissements d'enseignement affiliés ne sont pas dotés d'installations considérables servant à l'enseignement de

programmes dont le coût est élevé, notamment les sciences de la nature et le génie. Les programmes qu'ils offrent se rapportent presque exclusivement aux arts libéraux, assortis de quelques ajouts en fonction des domaines correspondants de coutume à leurs points forts, comme les études en travail social ou en gestion.

- **L'expérience vécue en résidence** : L'exploitation des résidences est une activité fondamentale pour certains établissements d'enseignement affiliés, et la plupart des personnes interviewées ont affirmé que la constitution d'une forte communauté résidentielle est l'une de leurs contributions appréciables. Chez un grand nombre des établissements d'enseignement affiliés (mais pas tous), le nombre de lits en résidence équivaut à 25 %-30 % des inscriptions des ETP de l'établissement d'enseignement affilié. En ce qui concerne les établissements d'enseignement affiliés qui sont relativement autonomes par rapport à leur université mère, la résidence forme un outil servant à raffermir la mission d'enseignement au moyen d'activités parascolaires qui créent un fort sentiment d'appartenance. Chez les établissements d'enseignement affiliés, dont l'autonomie pédagogique est restreinte, la résidence permet de servir un grand nombre d'étudiants provenant de l'université mère et qui, autrement, n'entretiendraient pas de liens avec l'établissement d'enseignement affilié.
- **Une expérience pédagogique à échelle réduite** : Presque toutes les personnes en entrevue ont évoqué les données sur les petits groupes en tant que caractéristiques particulières importantes de leurs établissements d'enseignement. Nombreuses sont également les personnes qui ont affirmé qu'un petit campus procure des possibilités accrues de rapports entre les membres du corps professoral et la population étudiante. Certains interviewés estimaient que leur campus procurait une expérience améliorée pour les étudiants de première génération, les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage de même que les étudiants ayant des antécédents autres, qui risqueraient de se sentir perdus au sein d'un vaste campus.
- **Des lieux d'innovation pédagogique** : En entrevue, plusieurs personnes ont souligné que la taille et l'autonomie de leurs établissements d'enseignement leur permettaient de mettre à l'essai de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage. Parmi les innovations à divers établissements d'enseignement affiliés, il y a les séminaires interdisciplinaires de taille restreinte destinés aux étudiants de première année, les cours donnés en un bloc de trois semaines à temps plein, l'apprentissage du service international obligatoire dans certains programmes, de même que la seule université du Canada réservée aux femmes.

De plus, les établissements d'enseignement affiliés proposent deux composantes structurelles qui ne sont pas habituellement liées aux universités spécialisées en arts libéraux, mais qui découlent du lien d'affiliation et de l'héritage religieux.

- **Le meilleur des deux mondes** : Plusieurs personnes interviewées, dont le campus se situe à proximité géographique de celui de l'université mère, ont fait observer que leurs étudiants avaient le meilleur des deux mondes : une expérience pédagogique à échelle réduite, combinée à l'accès

aux choix de cours complets, aux bibliothèques, aux services aux étudiants de même qu'aux centres d'athlétisme de l'université mère.

- **Un engagement envers la justice sociale et le service communautaire** : Le choix particulier de cursus et d'activités parascolaires des établissements d'enseignement affiliés se rapporte souvent aux valeurs qui découlent de leur héritage religieux : rendre service aux personnes dans le besoin, promouvoir la paix et la justice sociale, respecter la valeur de chaque particulier, et bâtir des communautés. De telles valeurs sont évidemment très répandues dans la société laïque, et de nombreuses universités subventionnées par l'État peuvent faire valoir des choix comparables en ce qui touche leurs cursus et leurs activités parascolaires. Néanmoins, plusieurs personnes interviewées ont affirmé qu'à leur sens, l'héritage de leurs établissements d'enseignement leur procurait une liberté accrue pour énoncer ces valeurs dans un contexte axé sur l'érudition et de les acquérir dans le contexte de leur formation en tant qu'étudiants.

Un appui à l'idée selon laquelle les étudiants perçoivent les universités spécialisées en arts libéraux comme étant particulières figure dans l'analyse faite par Alex Usher (2014) des données tirées de l'enquête dans le cadre du Canadian University Report du quotidien *The Globe and Mail*. M. Usher a constaté que les étudiants des universités spécialisées en arts libéraux ont davantage tendance que les autres étudiants à déceler ce caractère particulier de leur propre établissement d'enseignement. Les étudiants d'une grappe d'écoles – Acadia, Mount Allison, St. Francis Xavier, Redeemer, Trinity Western, Brescia, Huron, King's et Guelph – avaient tendance à reconnaître que leurs établissements d'enseignement prêtaient attention aux études premier cycle plutôt qu'aux études des cycles supérieurs, qu'ils offraient aux étudiants du soutien plutôt que de présumer leur autosuffisance, qu'ils étaient diversifiés plutôt qu'homogènes, mondiaux plutôt que locaux, répartis plutôt que polarisés dans la gamme de disciplines proposées, et axés sur la pratique plutôt que sur la théorie. M. Usher a relevé en particulier que ce phénomène – la prise de conscience par les étudiants du caractère particulier de leur propre établissement d'enseignement – se manifestait seulement dans quelques autres universités au Canada. Il a constaté que dans la plupart des universités canadiennes, aux yeux des étudiants, l'établissement d'enseignement était « simplement une école ».

Éléments d'information tirés du National Survey of Student Engagement

Ces dernières années, cinq des établissements d'enseignement affiliés ont relaté leurs résultats séparément de ceux de leur université mère dans le cadre du National Survey of Student Engagement. Ces résultats permettent, de façon limitée, de comparer les expériences vécues par les étudiants au moyen d'un outil d'enquête généralement reconnu.

Les résultats relatifs à certaines mesures de la satisfaction des étudiants et de la participation des étudiants figurent aux tableaux 4 et 5. Dans chaque tableau, la moyenne du NSSE pour tous les établissements d'enseignement qui font passer le sondage au Canada et aux États-Unis se trouvent dans la première rangée. Les 4 et 5 rangées suivantes révèlent les résultats des établissements d'enseignement affiliés de l'Ontario, répertoriés par ordre alphabétique. Les rangées suivantes recensent les résultats des universités subventionnées par l'État en Ontario, par ordre alphabétique.

Compte tenu de ces tableaux, nous pouvons formuler plusieurs observations quant aux différences entre les établissements d'enseignement affiliés et les universités subventionnées par l'État :

- Le pourcentage d'étudiants de première année qui qualifient leur *expérience pédagogique* complète d'« excellente » se rapproche de la moyenne du NSSE ou surpasse celle-ci dans tous les établissements d'enseignement affiliés. Ce pourcentage se rapproche de la moyenne du NSSE ou se situe en deçà de celle-ci dans presque toutes les universités subventionnées par l'État.
- Idem pour les étudiants de dernière année. L'écart entre les établissements d'enseignement affiliés et les universités subventionnées par l'État est légèrement plus prononcé en ce qui concerne ces étudiants.
- Le pourcentage des étudiants de dernière année ayant déclaré qu'ils *choisiraient certainement de recommencer leurs études au même établissement d'enseignement* se situe au-delà de la moyenne du NSSE pour les établissements d'enseignement affiliés et en deçà de la moyenne du NSSE pour la plupart des universités subventionnées par l'État.
- S'agissant des *rapports entre les étudiants et le corps professoral* chez les étudiants de première année, les établissements d'enseignement affiliés obtiennent une note quelque peu inférieure à la moyenne du NSSE, pendant que les établissements d'enseignement publics de l'Ontario obtiennent une note nettement inférieure. Chez les étudiants de dernière année, les établissements d'enseignement affiliés obtiennent une note qui se rapproche de la moyenne du NSSE, tandis que les établissements d'enseignement publics de l'Ontario obtiennent une note nettement inférieure.
- En ce qui concerne l'indicateur d'un *milieu propice sur le campus*, les établissements d'enseignement affiliés obtiennent une note qui correspond à peu près à la moyenne du NSSE chez les étudiants de première année, pendant que la plupart des établissements d'enseignement publics de l'Ontario obtiennent une note quelque peu inférieure. Parmi les étudiants de dernière année, les établissements d'enseignement affiliés obtiennent une note au-delà de la moyenne du NSSE et les établissements d'enseignement publics de l'Ontario obtiennent une note quelque peu inférieure.

Les tableaux révèlent peu de différences, voire aucune, entre les deux types d'établissements d'enseignement dans d'autres domaines :

- Le pourcentage des étudiants de première année ayant déclaré qu'ils *choisiraient certainement de recommencer leurs études au même établissement d'enseignement* se situe à proximité ou au-delà de la moyenne du NSSE en ce qui touche les établissements d'enseignement affiliés et la plupart des universités subventionnées par l'État.
- La différence est minime entre les universités affiliées et celles qui sont subventionnées par l'État relativement au *degré de difficulté des cours*, à *l'apprentissage actif et en collaboration* et aux *expériences pédagogiques enrichissantes*. En ce qui touche les deux premiers indicateurs, les

établissements d'enseignement de l'Ontario obtiennent un résultat qui s'apparente à la moyenne du NSSE. Pour ce qui est des expériences pédagogiques enrichissantes, presque tous les établissements d'enseignement de l'Ontario se situent en deçà de la moyenne du NSSE.

La prudence est de mise dans l'interprétation de ces données. Celles-ci ne sont pas suffisamment vigoureuses pour appuyer une affirmation générale comme quoi les établissements d'enseignement affiliés procurent aux étudiants une meilleure expérience que les universités subventionnées par l'État. Seuls cinq des établissements d'enseignement affiliés déclarent des données dans le contexte du NSSE. Étant donné le nombre restreint d'étudiants inscrits, leur marge d'erreur est supérieure à celle des universités subventionnées par l'État. Aucun des cinq établissements d'enseignement affiliés qui déclarent des résultats liés au NSSE ne se trouve à Toronto, où il ressort que les étudiants sont, en moyenne, plus difficiles à contenter [d'après Usher et Rogers (2011)].

Soulignons également que toutes les données du NSSE sont fondées sur des groupes autosélectionnés. Par exemple, si les étudiants de l'établissement d'enseignement A accordent des notes supérieures à l'établissement d'enseignement A qu'à celles données à l'établissement d'enseignement B par les étudiants de l'établissement d'enseignement B, cela ne signifie pas nécessairement que les étudiants de l'établissement d'enseignement B accorderont des notes supérieures à l'établissement d'enseignement A.

Au mieux, nous pourrions conclure de ces données que les étudiants aux cinq établissements d'enseignement affiliés font état de bonnes ou de très bonnes notes à ces mesures de participation des étudiants relativement à la moyenne des établissements d'enseignement qui prennent part au NSSE. Leur taux déclarés de participation se révèlent très respectables par rapport à ceux des universités subventionnées par l'État en Ontario. Leurs étudiants apprécient, dans certains cas fortement, l'expérience qu'ils procurent. Les mesures de participation où les établissements d'enseignement affiliés semblent obtenir des notes supérieures à celles de la plupart des universités subventionnées par l'État – à savoir les rapports entre les étudiants et le corps professoral, et un milieu propice sur le campus – sont en phase avec les affirmations formulées par de nombreuses personnes en entrevue quant à l'expérience pédagogique à échelle réduite qu'ils procurent.

Tableau 4 : Satisfaction des étudiants par établissement d'enseignement, 2014 (%)

	Comment évalueriez-vous votre expérience pédagogique complète à cet établissement d'enseignement?				Si vous pouviez recommencer vos études, fréquenteriez-vous le même établissement d'enseignement qu'à l'heure actuelle?			
	Première année		Dernière année		Première année		Dernière année	
	Excellente	Bonne	Excellente	Bonne	Certainement	Probablement	Certainement	Probablement
Moyenne du NSSE	36	50	41	45	43	42	44	38
Brescia	36	51	49	39	46	42	54	36
Hearst	48	48	73	27	50	46	73	20
Huron	34	51	64	28	43	34	65	25
King's	35	51	41	51	40	45	46	42
Saint Paul	46	45	41	54	66	30	56	37
Algoma	23	56	29	54	33	47	29	48
Brock	28	54	31	53	41	45	38	44
Carleton	28	55	33	50	38	48	36	44
Guelph	41	48	51	41	53	36	57	33
Lakehead	20	56	19	50	32	47	23	46
Laurentienne	20	54	21	53	35	46	27	49
Laurier	33	52	35	51	41	45	39	42
McMaster	37	45	38	48	45	44	43	41
Nipissing	38	52	38	48	51	40	39	42
OCAD	22	48	20	50	35	50	28	45
Ottawa	21	57	17	57	31	51	24	46
Queen's	50	41	51	40	60	32	56	31
Ryerson	21	55	21	54	34	49	28	46
Toronto – Tous	23	51	25	48	35	45	30	42
Toronto, St. George	26	50	27	47	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Toronto, Mississauga	15	54	23	46	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Toronto, Scarborough	18	53	19	52	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Trent	30	53	38	50	41	42	44	41
UOIT	24	55	24	50	36	46	26	41
Waterloo	35	49	30	49	43	45	34	44
Western	40	46	41	47	51	39	45	38
Windsor	18	55	17	55	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
York	17	5241	21	53	29	47	25	44

n.d. = non disponible

Source : National Survey of Student Engagement 2014, relaté par le Conseil des universités de l'Ontario et la revue *Maclean's*, le 23 février 2015. Voir <http://www.cou.on.ca/statistics/cudo.aspx> et

[http://contentviewer.adobe.com/s/Maclean's%20Magazine/e5d3693b3f95480a8a76987efdc3a82d/RG_MME_20150223_REG/STUDENTS%20\[charts\].html#page_0](http://contentviewer.adobe.com/s/Maclean's%20Magazine/e5d3693b3f95480a8a76987efdc3a82d/RG_MME_20150223_REG/STUDENTS%20[charts].html#page_0) (source en anglais seulement).

Tableau 5 : Participation des étudiants par établissement d'enseignement, 2012 (%)

	Degré de difficulté des cours		Apprentissage actif et en collaboration		Expériences pédagogiques enrichissantes		Rapports entre les étudiants et le corps professoral		Milieu propice sur le campus	
	Première année	Dernière finale	Première année	Dernière finale	Première année	Dernière année	Première année	Dernière année	Première année	Dernière année
Moyenne du NSSE	54,3	58,3	43,8	51,9	28,2	40,1	35,2	42,5	63,0	62,0
Brescia	51,2	56,7	39,1	54,2	24,0	37,7	25,9	40,2	63,3	65,4
Hearst	49,7	63,4	38,7	55,2	18,6	29,6	30,7	47,2	64,5	72,2
Huron	54,9	60,6	38,7	51,0	27,1	39,5	30,0	43,7	60,9	69,4
King's	51,3	58,6	36,1	48,3	24,9	35,1	26,4	38,7	60,9	62,8
Algoma	49,4	59,2	41,1	52,3	26,2	37,5	31,3	44,3	62,9	63,6
Brock	51,3	58,1	34,7	52,7	22,6	34,2	23,8	37,8	59,0	57,7
Carleton	51,4	57,2	35,3	43,8	25,1	34,7	22,8	33,1	59,1	54,6
Guelph	50,4	55,7	36,7	46,2	24,4	35,1	20,1	32,2	62,4	60,9
Lakehead	49,9	56,5	36,2	48,3	23,4	32,2	24,1	33,4	56,9	55,2
Laurentienne	50,7	58,0	34,2	44,3	23,0	31,7	24,3	35,7	55,4	54,1
Laurier	52,3	56,7	39,0	47,6	26,0	34,8	24,7	33,4	61,1	57,1
McMaster	54,1	57,5	40,2	45,8	25,3	37,6	23,2	32,3	57,5	55,2
Nipissing	50,2	56,5	38,1	50,4	23,5	34,3	26,1	37,5	64,2	62,0
OCAD	51,8	56,5	42,6	49,5	221,3	32,0	25,5	34,7	51,5	50,2
Ottawa	51,2	54,7	32,5	43,4	23,7	33,0	20,0	28,9	54,6	47,5
Queen's	55,2	59,2	37,4	47,1	27,8	41,1	22,3	36,0	62,8	59,2
Ryerson	52,8	57,3	39,5	48,8	25,1	34,8	25,4	33,9	57,8	53,9
Toronto	52,5	56,8	32,5	39,3	24,4	34,1	23,0	32,2	53,9	47,7
Trent	53,9	60,9	37,0	50,1	25,0	35,9	27,1	39,0	63,9	60,1
UOIT	51,1	57,3	40,3	49,1	23,7	36,5	24,5	35,1	57,5	53,3
Waterloo	52,4	53,3	34,6	40,8	27,5	39,6	21,7	30,4	57,7	49,1
Western	51,7	56,2	34,1	44,7	26,9	35,8	23,4	35,3	60,4	56,6
Windsor	50,5	56,1	33,7	47,5	24,3	35,9	25,7	38,3	56,2	56,2
York	51,4	56,8	35,8	46,7	23,8	31,2	23,5	31,0	53,6	47,6

Source : National Survey of Student Engagement (2012), relaté par la revue *Maclean's*, le 7 février 2013. Voir <http://www.macleans.ca/education/uniandcollege/how-well-do-canadian-universities-follow-best-practices/> (source en anglais seulement).

Certains points de différenciation à chaque université affiliée

Chaque établissement d'enseignement affilié apporte une contribution particulière à l'offre totale de son université mère et du système universitaire ontarien dans son ensemble. Ces contributions peuvent prendre la forme d'un accès à des expériences vécues par les étudiants, à des programmes d'enseignement et à des populations en particulier.

Le tableau 6 montre une compilation de certains points de différenciation se rapportant à chacun des 16 établissements d'enseignement affiliés dont il est question dans le présent document. Il ne s'agit ici ni de faire la recension exhaustive des points forts de chaque établissement d'enseignement, ni de signifier qu'un établissement d'enseignement est le « meilleur » quant à une activité particulière ou le « seul » à la proposer. L'objectif ici consiste plutôt à attirer l'attention sur les façons par lesquelles chaque établissement d'enseignement apporte une contribution qui diffère de la norme des universités ontariennes.

Tableau 6 : Établissements d'enseignement affiliés : certains points de différenciation

Université publique	Établissement d'enseignement affilié	Points de différenciation
Université Carleton	Collège universitaire dominicain	Établissement d'enseignement bilingue, assorti d'un héritage de langue française Spécialisation en philosophie en théologie
Université Laurentienne	Université Huntington	Rôle de chef de file dans l'offre d'études en communication et en gérontologie de l'Université Laurentienne Lieu où se trouve le premier centre d'enseignement et d'apprentissage du Nord de l'Ontario, le Loughheed Teaching and Learning Centre
	Université de Sudbury	Établissement d'enseignement bilingue, assorti d'un héritage de langue française Rôle de chef de file dans l'offre d'études en folklore et ethnologie, d'études journalistiques et d'études autochtones de l'Université Laurentienne
	Université Thorneloe	Rôle de chef de file dans l'offre d'études classiques, des arts de la scène (en anglais) et d'études des femmes de l'Université Laurentienne
	Hearst	La seule université en Ontario qui offre des programmes seulement en français L'université la plus au Nord en Ontario : la seule université sur l'autoroute 11 Tous les cours sont donnés en blocs : chaque cours se déroule à plein temps durant trois semaines
Université d'Ottawa	Université Saint-Paul	Établissement d'enseignement bilingue, assorti d'un héritage de langue française Programmes particuliers en études des conflits, en relations humaines et spiritualité, en éthique publique et en communications sociales

Université publique	Établissement d'enseignement affilié	Points de différenciation
Université de Toronto	Université de St. Michael's College	<p>Offre aux étudiants de première année un programme de formation interdisciplinaire en une petite section</p> <p>St. Michael's parraine les programmes de premier cycle suivants : études des livres et des médias; études celtes; chrétienté et culture; formation concomitante : formation religieuse; études médiévales</p>
	Université de Trinity College	<p>Offre aux étudiants de première année un programme de formation interdisciplinaire en une petite section</p> <p>Trinity parraine les programmes de premier cycle suivants : immunologie; relations internationales; éthique, société et droit</p>
	Université Victoria	<p>Offre aux étudiants de premier cycle un programme de formation interdisciplinaire en une petite section</p> <p>Victoria parraine les programmes de premier cycle suivants : expression créative et société; éducation et société; littérature et théorie critique; culture matérielle; études de la Renaissance; science et société; sémiotique et études en communication</p>
Université of Waterloo	Collège universitaire Conrad Grebel	<p>Le seul partenariat pédagogique mennonite privé-public en son genre en Amérique du Nord</p> <p>Rôle de chef de file dans l'offre d'études sur la paix et les conflits et de programmes de B.A. et de M.A. pour l'Université de Waterloo et ses établissements d'enseignement affiliés</p> <p>Lieu où se trouve le Centre for Peace Advancement</p>
	Collège universitaire Renison	<p>Rôle de chef de file dans l'offre de programmes de B.S.S. et de M.S.S. en travail social à l'Université de Waterloo et à ses établissements d'enseignement affiliés</p> <p>Rôle de chef de file dans l'offre d'un programme d'études de l'islam à l'Université de Waterloo et à ses établissements d'enseignement affiliés</p>

Université publique	Établissement d'enseignement affilié	Points de différenciation
	Université St. Jerome's	<p>Rôle de chef de file dans l'offre d'un programme d'études italiennes et d'études sur la sexualité, le mariage et la famille à l'Université de Waterloo et ses établissements d'enseignement affiliés</p> <p>Programme d'études médiévales coparrainé par l'Université St. Jerome's et l'Université de Waterloo</p> <p>Initiatives d'apprentissage du service qui favorise la justice sociale active, dont des programmes au Pérou, au Guatemala et ailleurs à l'étranger</p>
	Collège universitaire St. Paul's	<p>Rôle de chef de file avec la faculté de l'environnement dans l'offre d'un programme de B.A. en développement international à l'Université de Waterloo et à ses établissements d'enseignement affiliés</p> <p>Lieu où se trouve le Waterloo Aboriginal Education Centre</p> <p>Green House : un centre d'innovation sociale en résidence pour les projets favorisant les changements en matière environnementale ou de justice sociale</p>
Université Western	Collège universitaire Brescia	<p>Seule université au Canada réservée aux femmes</p> <p>Rôle de chef de file dans l'offre de programmes sur l'alimentation et la nutrition à l'Université Western et à ses établissements d'enseignement affiliés</p>
	Collège universitaire Huron	<p>Point de mire pédagogique sur la pensée critique et la résolution de problèmes</p> <p>Rôle de chef de file dans l'offre de l'enseignement des langues chinoise et japonaise à l'Université Western et à ses établissements d'enseignement affiliés</p>
	Collège universitaire King's	<p>Rôle de chef de file dans l'offre de programmes en travail social et en thanatologie (chagrin et deuil) à l'Université Western et à ses établissements d'enseignement affiliés</p> <p>Engagement envers le service. Tous les étudiants du programme de justice sociale et de paix s'investissent en deuxième année dans une composante de service qui les fait participer à des enjeux locaux, avec une composante facultative de service à l'étranger.</p>

Source : compilation faite par l'auteur, d'après les entrevues ainsi que les sites Web et documents publics.

Analyse

Je tiens pour acquis que la population ontarienne ne souhaite pas la création d'un nombre accru d'universités affiliées axées sur la religion. En cette ère essentiellement laïque, le fait que les établissements d'enseignement explicitement religieux prennent part à la gouvernance d'une université subventionnée par l'État semble susciter un malaise. De plus, au sein d'une société multiculturelle, le fait que chaque établissement d'enseignement affilié soit lié à des dénominations chrétiennes semble également susciter un malaise. La question de savoir s'il y a lieu d'étendre aux autres religions le financement en éducation offert à une religion a été examinée à fond aux niveaux élémentaire et secondaire au cours de la campagne électorale de 2007 : la population ontarienne a signifié clairement qu'elle ne souhaitait pas s'engager dans cette direction-là.

Il existe néanmoins deux bonnes raisons pour lesquelles les personnes qui s'intéressent à un système d'enseignement supérieur différencié devraient prêter attention aux universités affiliées de l'Ontario :

- Les établissements d'enseignement affiliés existent. Nul ne propose de les abolir. Les décideurs doivent déterminer s'ils accordent de l'importance aux expériences pédagogiques différenciées que les établissements d'enseignement affiliés proposent et, dans l'affirmative, si des mesures sont nécessaires afin de protéger et de raffermir ces expériences.
- Les établissements d'enseignement affiliés proposent un modèle qui peut être reproduit en un contexte pleinement laïc : le modèle d'un campus semi-autonome assorti d'une mission particulière. Les décideurs doivent déterminer s'ils accordent de l'importance à ce modèle dans le contexte d'un système d'enseignement supérieur différencié et, dans l'affirmative, les étapes qu'ils s'apprêtent à suivre pour l'appuyer.

Accorder de l'importance aux expériences pédagogiques différenciées qu'offrent les universités affiliées

Les éléments d'information que j'ai présentés portent à croire que les établissements d'enseignement affiliés proposent une expérience différenciée qui, sous sa forme idéale, s'inspire de l'expérience vécue dans une bonne université spécialisée en arts libéraux. Bien qu'il existe de nombreuses variations entre les établissements d'enseignement affiliés, ceux-ci prêtent attention à l'enseignement et à la mission professorale dans les arts libéraux au premier cycle, leur fonctionnement se situe à une échelle qui invite les étudiants et les membres du corps professoral à se connaître les uns les autres, et ils fournissent à un pourcentage important de la population étudiante des expériences en résidence qui s'inscrivent dans leur mission pédagogique. Chacun d'entre eux joue un tel rôle en affiliation avec une vaste multiversité, si bien que leurs étudiants ont, la plupart du temps, accès aux programmes, aux installations et aux services d'un établissement d'enseignement plus vaste. L'attention qu'ils prêtent à la formation au premier cycle de même que leur affiliation avec un établissement d'enseignement plus vaste signifient qu'ils peuvent exercer leurs activités moyennant un coût abordable.

Toutefois, les établissements d'enseignement affiliés sont absents de la plupart des descriptions du système ontarien d'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, la collecte de données du gouvernement est axée presque exclusivement sur chaque université subventionnée par l'État globalement. Les données sur le rendement sont déclarées pour chaque université dans l'ensemble, y compris les taux d'obtention de diplôme et les taux d'emploi. Quelques établissements d'enseignement affiliés ont choisi de prendre part distinctement au NSSE, mais cette démarche est facultative. Si les ententes de mandat stratégiques (EMS) permettent d'établir les attentes envers chaque université financée par l'État, elles ne font allusion ni aux établissements d'enseignement affiliés, ni au rôle que ceux-ci pourraient jouer⁶.

De tels faits suscitent une question importante : quelle est l'unité d'analyse convenable en vue d'une politique de différenciation?

Il est compréhensible de recourir à l'université en guise d'unité d'analyse au cours des premières étapes de la politique de différenciation. Au fur et à mesure que cette politique parvient à maturité, il serait raisonnable dans l'EMS des universités subventionnées par l'État de passer ensuite au rôle à jouer par les établissements d'enseignement affiliés quant à l'offre d'une expérience particulière au sein du système ontarien d'enseignement supérieur. À l'exemple des autres volets du système de l'enseignement supérieur, il y a lieu de confier aux établissements d'enseignement la responsabilité de démontrer le rôle qu'ils jouent concrètement et la mesure dans laquelle ils s'acquittent bien de celui-ci.

La reconnaissance du rôle des établissements d'enseignement affiliés et l'importance accordée à celui-ci déboucheront sur d'importantes conversations quant à savoir si ce rôle est viable au fil du temps.

- La plupart des personnes interviewées dans le cadre du présent projet s'attendent à ce que les inscriptions à leurs établissements d'enseignement fluctuent en fonction des inscriptions aux programmes semblables à d'autres universités au cours de la prochaine décennie; autrement dit, les inscriptions pourraient demeurer stables ou régresser quelque peu, à l'exemple des autres programmes en arts libéraux dans leur région. Quelques personnes interviewées comptent des plans de croissance qui sont appréciables en matière de pourcentage mais réalisables en raison du nombre restreint d'étudiants inscrits à la base.
- En entrevue, certaines personnes ont exprimé des préoccupations du fait que leur établissement d'enseignement soit confronté à certaines des pressions qui s'exercent également sur les universités mères. Dans un contexte où les hausses de financement pour chaque étudiant sont inférieures à l'inflation, et où les charges moyennes d'enseignement à certains établissements d'enseignement régressent pour se situer à des niveaux atteints antérieurement, il est possible que certains

⁶ L'Université Hearst compte sa propre entente de mandat stratégique. La proposition d'EMS de l'Université Carleton présentée au MFCU en 2012 comportait une annexe relativement au rôle du Collège universitaire dominicain, mais la version définitive de l'EMS signée en 2014 ne faisait pas allusion à celui-ci.

établissements d'enseignement affiliés soient contraints de croître au-delà d'un niveau désirable pour une expérience pédagogique à échelle réduite en arts libéraux⁷.

- Certaines personnes interviewées ont également fait remarquer que, malgré la bonne volonté de part et d'autre, la tendance naturelle des vastes universités à poursuivre leurs ambitions à l'échelle nationale et internationale peut constituer une menace pour leurs établissements d'enseignement affiliés de moindre envergure. La pression qui s'exerce sur les universités afin qu'elles conquièrent le prestige lié aux grands programmes de recherche, aux études des cycles supérieurs et aux écoles de formation professionnelle est bien documentée. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement affiliés risquent de sembler incommodes sur le plan administratif, et leurs groupes restreints en classe pourront sembler un obstacle aux économies liées à la tenue de cours dans de grandes salles de conférences.

L'évaluation exhaustive des perspectives en lien avec les universités affiliées se situe au-delà de la portée du présent document. Si, dans le cadre de sa stratégie de différenciation, le gouvernement de l'Ontario reconnaît la formation en arts libéraux à petite échelle que de nombreux établissements d'enseignement affiliés offrent et qu'il accorde de l'importance à celle-ci, il devrait alors être en mesure de discuter en toute franchise avec les universités mères des moyens par lesquels protéger cet élément de différenciation dans un contexte de priorités concomitantes.

Évaluation de la différenciation au sein des universités subventionnées par l'État en Ontario

Le rôle particulier des établissements d'enseignement affiliés suscite des questions en lien avec les universités subventionnées par l'État dans l'ensemble. Dans quelle mesure la différenciation est-elle présente au sein de chaque université? Convient-il d'approfondir la politique de différenciation en Ontario afin de reconnaître et d'appuyer les formes souhaitables de différenciation au sein de chaque université?

Par exemple, j'ai avancé qu'une politique de différenciation devait explicitement prendre en compte les campus qui offrent les avantages d'une expérience pédagogique à échelle réduite en arts libéraux. Des études comparatives (évoquées dans les paragraphes précédents) témoignent des bienfaits du modèle des arts libéraux dans la promotion de pratiques favorisant la participation et l'apprentissage des étudiants. Toutefois, la politique de l'enseignement supérieur en Ontario n'a jamais comporté d'engagement relatif aux petites universités spécialisées en arts libéraux⁸.

⁷ Pour obtenir une énonciation de ces enjeux du point de vue d'un établissement d'enseignement affilié, voir le document (en anglais seulement) du Collège universitaire King's (2010), aux p. 28-29.

⁸ De nombreuses universités ont pu faire valoir ce rôle à un moment ou l'autre de leur histoire, mais le gouvernement n'a jamais manifesté l'intérêt de maintenir ce rôle, de sorte qu'elles ont presque toutes affiché une croissance de leur effectif bien au-delà de 10 000 étudiants et qu'elles nourrissent d'importantes ambitions relatives aux études et à la recherche des cycles supérieurs et de niveau professionnel. Les exemples les plus éloquentes d'universités spécialisées en arts libéraux à l'heure actuelle sont les universités Trent (7 000 étudiants répartis sur deux campus), Nipissing (4 000 étudiants, dont une importante école de formation professionnelle) et Algoma (1 000 étudiants).

Les universités affiliées en Ontario révèlent la mesure dans laquelle des campus particuliers et spécialisés en arts libéraux peuvent faire partie des universités subventionnées par l'État en Ontario. La mise en lien des campus spécialisés en arts libéraux avec une vaste université mère permet de réaliser des économies d'échelle qui peuvent surpasser certaines difficultés financières quant au fonctionnement à petite échelle. Voici quelques-uns des éléments d'un modèle réussi :

- un campus distinct, qui peut se trouver à proximité ou non du campus principal;
- une vision particulière qui accorde de l'importance à l'enseignement au premier cycle et à la mission professorale plutôt qu'à la recherche exploratoire, aux études des cycles supérieurs ou aux programmes de formation professionnelle;
- des membres du corps professoral qui sont embauchés selon leur engagement envers cette mission;
- la reddition de comptes des membres du corps professoral au dirigeant du campus plutôt qu'au directeur du département du campus principal;
- des résidences où les activités parascolaires raffermissent la mission pédagogique du campus.

Il ne faut pas restreindre ce débat aux campus spécialisés en arts libéraux. Son application peut s'étendre à de nombreuses formes novatrices d'enseignement et d'apprentissage.

Il y a en Ontario un nombre restreint de campus qui cadrent plus ou moins avec ce modèle, comme le montre le tableau 7. Les plus importants de ces campus – les deux campus en banlieue qui sont affiliés à l'Université de Toronto – ont augmenté de plus du double depuis 2000 de sorte qu'on ne peut guère les considérer comme des campus restreints. Ils jouent néanmoins un rôle particulier qu'il y a lieu d'évaluer distinctement de celui du campus St. George. Les quatre autres campus répondent aux besoins d'environ 10 000 étudiants en tout, ou environ 2 % de la population étudiante de premier cycle en Ontario.

Tableau 7 : Les campus restreints des universités en Ontario

Université	Campus	Année d'inauguration	Effectif inscrit (dénombrement en 2012-2013)	Points de différenciation
Université de Guelph	Université de Guelph-Humber	2002	3 422	Les étudiants reçoivent un grade de baccalauréat avec spécialisation de l'Université de Guelph ainsi qu'un diplôme du Collège Humber après quatre années d'études à temps plein
Université Lakehead	Orillia	2006 – campus au centre-ville; 2010 – campus sur l'avenue University	1 114	Accessibilité géographique dans la région d'Orillia, notamment en arts et science, en éducation, en études commerciales et en travail social
Université de Toronto	Scarborough	1966	10 152	Accessibilité géographique à l'est du Toronto métropolitain Désignation de campus d'enseignement coopératif de l'Université de Toronto Gamme exhaustive de programmes de premier cycle Niveaux de spécialisation des cycles supérieurs en sciences environnementales
	Mississauga	1967	11 472	Accessibilité géographique à l'est du Toronto métropolitain Gamme exhaustive de programmes de premier cycle Niveaux de spécialisation des cycles supérieurs Institut de gestion et d'innovation (IMI); centre des civilisations sud-asiatiques (SCAC); école de médecine de Mississauga (MAM)

Université	Campus	Année d'inauguration	Effectif inscrit (dénombrement en 2012-2013)	Points de différenciation
Université Wilfrid Laurier	Brantford	1999	2 589	<p>Accès géographique à la région de Brantford, notamment en arts, en études commerciales et en sciences de la santé</p> <p>Programmes menant à l'obtention d'un grade en collaboration avec le Collège Mohawk</p> <p>Programme en éducation concomitant avec l'Université Nipissing (en cours de concrétisation)</p>
Université York	Collège Glendon	1966	2 221 (ETP)	<p>Centre d'excellence pour les études postsecondaires en français et bilingues, dans la région du centre et du sud-ouest</p> <p>Le seul campus en Ontario où tous les étudiants étudient à la fois en français et en anglais</p>

Remarque : Outre cette liste, plusieurs universités en Ontario exploitent des campus sans résidence au centre-ville, habituellement dans des immeubles à bureaux ou des structures semblables.

Source : Trick (2012) et compilation faite par l'auteur. L'effectif correspond aux données du MFCU.

De tels faits suscitent certaines questions pertinentes, tant pour le gouvernement que les universités mères :

- La qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au premier cycle est-elle satisfaisante au sein des vastes multiversités?
- Un remaniement propice aux expériences pédagogiques à échelle réduite et à l'innovation dans l'enseignement améliorerait-il la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à l'université?
- Faut-il que la politique de différenciation de l'Ontario compte parmi ses buts l'établissement de conditions propices à un tel remaniement?

En guise de première étape dans les réponses à ces questions, la politique de différenciation du gouvernement doit explorer en profondeur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au premier

cycle qu'offre chaque faculté et campus de chacune des universités. L'université dans son ensemble constitue une unité d'analyse trop vaste : les moyennes à l'échelle des universités ne permettent pas de bien discerner les points forts et les points faibles.

Dans l'analyse menée au sein des universités, il faut veiller à recueillir des données exhaustives. Chaque université aura tendance – ce qui est compréhensible – à vouloir à se présenter sous son meilleur jour en fournissant de l'information sur les programmes ou collèges dont la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage est particulièrement marquée, mais le gouvernement a des motifs légitimes de s'intéresser à l'ensemble de la qualité de l'enseignement au premier cycle à l'université.

Une reconnaissance accrue de la différenciation au sein de chaque université fournira des indications claires quant à l'atteinte des buts du gouvernement en lien avec cette même différenciation. Il est possible que la mise à l'essai de stratégies novatrices d'enseignement et d'apprentissage, comme celles rendues possibles par les campus et universités affiliées semi-autonomes, deviennent une importante stratégie de rehaussement de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au premier cycle.

Conclusion

Les universités fédérées et affiliées sont des produits de l'histoire de l'Ontario, mais leur rôle actuel se révèle très pertinent face à la difficulté liée aux moyens par lesquels offrir un enseignement et un apprentissage de premier cycle de grande qualité au sein d'un système quasi universel d'enseignement supérieur dont le type d'établissement d'enseignement fondamental est la vaste multiversité. Les établissements d'enseignement affiliés exécutent des missions utiles de leur propre droit, et ils révèlent en quoi les facultés et campus semi-autonomes au sein des universités subventionnées par l'État peuvent jouer un rôle en tant que lieux novateurs servant à l'amélioration de la formation de premier cycle.

Bibliographie

Bray, M. (2010), *Laurentian University: A History*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

California Coordinating Council for Higher Education (1966), *The Master Plan: Five Years Later*. Extrait de : <http://content.cdlib.org/ark:/13030/hb296nb19h/>

Association canadienne du personnel administratif universitaire (2014), *Information financière des universités et collèges, 2012-2013*, Ottawa, auteur.

Carnegie Commission on Higher Education (1971), *New Students and New Places*, New York, McGraw-Hill.

Fleming, W. G. (1971), *Ontario's Educative Society* (7 volumes), Toronto, University of Toronto Press.

Friedland, M. L. (2002), *The University of Toronto: A History*, Toronto, University of Toronto Press.

Gaff, J. G. (1971), « Cluster Colleges and Their Problems », dans *Journal of General Education*, vol. 23 n° 1, p. 21-28.

Hanycz, C. M. (9 janv. 2014), « L'apprentissage axé sur les résultats : présenter les fruits d'une éducation en arts libéraux », dans *enpratique* (blogue), Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Extrait de : <http://blog-en.heqco.ca/2014/01/colleen-m-hanycz-lapprentissage-axe-sur-les-resultats-presenter-les-fruits-dune-education-en-arts-liberaux/>

Harris, R. S. (1967), *Quiet Evolution: A study of the education system of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press.

Jones, J. (6 avril 2015), « The Endangered Liberal Arts College », dans *Inside Higher Ed*. Extrait de : <https://www.insidehighered.com/views/2015/04/06/essay-calling-study-most-valuable-qualities-liberal-arts-colleges>

Kerr, C. (2001), *The Gold and the Blue: A personal memoir of the University of California, 1949-1967*, Berkeley (Californie), University of California Press.

Kerr, C. (1963), *The Uses of the University*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.

Kimball, B. A. (2014), « Revising the Declension Narrative: Liberal Arts Colleges, Universities, and Honors Programs, 1870s-2010s », dans *Harvard Educational Review*, vol. 84 n° 2, p. 243-264.

King's University College (2010), *Vision, Values and Learning: A Strategic Plan for King's University College, 2010-2014*, London (Ontario). Extrait de : http://temp.kings.uwo.ca/kings/assets/File/about/strategic_plan.pdf

Kuh, G. D. (2003), *Built To Engage: Liberal Arts Colleges and Effective Educational Practice*, document préparé en vue de la conférence de l'ACLS sur les collèges spécialisés en arts libéraux dans l'enseignement supérieur aux États-Unis, Williamstown (Massachusetts), le 15 novembre 2003.

Kuh, G. D., Kinzie, J., Schuh, J. H. et E. J. Whitt (2011), *Student Success in College: Creating Conditions That Matter*, New York, John Wiley & Sons.

Lyken-Segosebe, D. et J. C. Shepherd (2013), *Learning from Closed Institutions: Indicators of Risk for Small Private Colleges and Universities*, Nashville (Tennessee), Tennessee Independent Colleges and Universities Association. Extrait de :
http://www.ticua.org/public_policy/sm_files/Learning%20from%20Closed%20Institutions.pdf

MacDougall, H. A. (1982), « St. Patrick's College (Ottawa) (1929-1979): Ethnicity and the Liberal Arts in Catholic Education », dans *Canadian Catholic History Association Study Sessions*, vol. 49, p. 53-71.

McKillop, A. B. (1994), *Matters of Mind: The University in Ontario, 1791-1951*, Toronto, University of Toronto Press.

Manning, K. et G. D. Kuh (2005), *Promoting student success: Making place matter to student success*, Bloomington (Indiana), Indiana University Center for Postsecondary Research. Extrait de :
<http://nsse.indiana.edu/institute/documents/briefs/DEEP%20Practice%20Brief%2013%20Making%20Place%20Matter%20to%20Student%20Success.pdf>

McLaughlin, K., Stortz, G. et J. Wahl (2002), *Enthusiasm for the Truth: An Illustrated History of St. Jerome's University*, Waterloo, St. Jerome's University.

Neatby, H. B. et D. McEown (2002), *Creating Carleton: The Shaping of a University*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Conseil ontarien des affaires universitaires (1992), *Eighteenth Annual Report, 1991-92*, Toronto, auteur (document en anglais seulement).

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2009), *The Ontario Operating Funds Distribution Manual: A Manual Governing the Distribution of Ontario Government Operating Grants to Ontario Universities and University-Related Institutions*, Toronto, Imprimeur de la Reine. Extrait de :
https://www.uoguelph.ca/analysis_planning/images/pdfs/2009-10-Operating-Manual-Sept09.pdf
(document en anglais seulement)

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (2013), *Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation du système d'éducation postsecondaire*, Toronto, Imprimeur de la Reine. Extrait de : https://www.tcu.gov.on.ca/epop/publications/PolicyFramework_PostSec.Fr.pdf

- Pascarella, E. T., Wolniak, G. C., Seifert, T. A., Cruce, T. M. et C. F. Blaich (2005), « Liberal Arts Colleges and Liberal Arts Education: New Evidence on Impacts », dans *ASHE Higher Education Report*, vol. 31 n° 3, p. 1-148.
- Pascarella, E. T., Cruce, T. M., Wolniak, G. C. et C. F. Blaich (2004), « Do Liberal Arts Colleges Really Foster Good Practices in Undergraduate Education? », dans *Journal of College Student Development*, vol. 45 n° 1, p. 57-74.
- Perry, K. (4 nov. 2014), « Interview with Pierre Zundel, President and Vice Chancellor of the University of Sudbury », dans *The Lambda*.
- Perry, K. (16 novembre 2014), « Interview with Robert Derrenbacker, President and Chaplain of Thorneloe University », dans *The Lambda*.
- Perry, K. (27 novembre 2014), « Interview with Kevin McCormick, President and Vice Chancellor of Huntington University », dans *The Lambda*.
- Reford, A. (1995), « St. Michael's College at the University of Toronto, 1958-1978: The Frustrations of Federation », dans *Canadian Catholic Historical Association Historical Studies*, vol. 61, p. 171-194.
- Reichard, D. J. (1971), *Campus Size: A Selective Review*, Atlanta (Georgie), Southern Regional Education Board.
- Scott, J. (1967), *Of Mud and Dreams: University of Waterloo, 1957-1967*, Toronto, Ryerson Press.
- Steiner, S. (février 2008), « Conrad Grebel University College (Waterloo, Ontario, Canada) », dans *Global Anabaptist Mennonite Encyclopedia Online*. Extrait de :
http://gameo.org/index.php?title=Conrad_Grebel_University_College_%28Waterloo,_Ontario,_Canada%29
- Trick, D. (2012), *Capital Costs of Selected Postsecondary Campuses*, document préparé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Extrait de :
<http://www.davidtrick.com/resources/SEG.Capital%20Costs%20of%20Selected%20Postsecondary%20Campuses.Report.sep152014.pdf>
- Umbach, P. D., & Kuh, G. D. (2006), « Student Experiences with Diversity at Liberal Arts Colleges: Another Claim for Distinctiveness », dans *Journal of Higher Education*, vol. 77 n° 1, p. 169-192.
- U.S. Department of Education, National Center for Education Statistics (2013), « Table 317.50: Degree-granting postsecondary institutions that have closed their doors, by control and level of institution: 1969–70 through 2012–13 », dans *Digest of Education Statistics* (p. 532). Extrait de :
<http://nces.ed.gov/pubs2015/2015011.pdf>

Usher, A., et J. Rogers (2011), « Why are Toronto students so friggin' miserable? », dans *One Thought Blog*. Toronto, Higher Education Strategy Associates, 3-21-28 octobre, 4-25 novembre, 9 décembre.

Usher, A. (29 septembre 2014), « Differentiation and Branding from the Student Perspective », dans *One Thought Blog*, Toronto, Higher Education Strategy Associates. Extrait de : <http://higheredstrategy.com/differentiation-and-branding-from-the-student-perspective>



